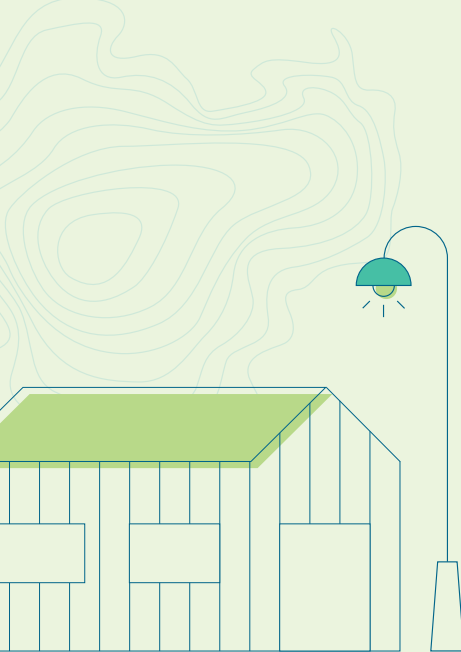




Service Énergie Collectivités



*Agir ensemble
pour la transition
énergétique et
écologique*



Le mot du président

Le syndicat mixte du SCOT Grand Douaisis est l'un des tous premiers territoires en France à avoir adossé à son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) un Plan Climat Territorial volontaire en 2007 devenu Plan Climat Air Energie Territorial désormais. En effet, après avoir réalisé une étude de programmation énergétique dans le cadre de l'élaboration du premier SCoT, les élus ont décidé de construire le Plan Climat autour de 3 grands principes : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Pour accompagner les communes, en 2011, le SCOT Grand Douaisis a mis en place le premier "Conseil en énergie Partagé" en Nord-Pas de Calais.

Aujourd'hui, le Service Énergie Collectivités du SCOT Grand Douaisis contribue à faire du Grand Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique (DT3E) à l'horizon 2040 mais également un territoire neutre en carbone d'ici 2050. Les Conseillers en Énergie Partagés sont des acteurs clés de la transition énergétique, en apportant leur expertise technique et leur accompagnement personnalisé aux acteurs locaux pour améliorer leur efficacité énergétique et réduire leur empreinte environnementale.



Lionel
Courdavault

*Le SCOT Grand Douaisis,
premier territoire dans
le Nord-Pas-de-Calais
à mettre en place le
"Conseil en Énergie
Partagé"*

Ensemble pour la transition énergétique

La gestion énergétique du patrimoine communal est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales qui sont confrontées à la nécessité de réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'éclairage et les bâtiments publics (écoles, mairies, équipements sportifs, etc...) représentent une part importante de la consommation énergétique des collectivités et contribuent largement à leur empreinte environnementale.



Sur la période 2021-2023, ce sont 40 communes qui ont été accompagnées par nos conseillers. Vous retrouverez en complément de la présentation de leurs missions en fil rouge des retours d'expériences mettant en lumière quelques actions menées pour le territoire. Les CEP vous proposent des conseils objectifs, neutres et indépendants : priorité donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier !

Être accompagné par un Conseiller en Energie Partagé (CEP) du SCOT, c'est :



Réduire vos coûts d'énergie : notre plan d'action personnalisé vous aide à économiser de l'argent en réduisant votre consommation d'énergie, qui représente en moyenne **10%** du budget de fonctionnement !



Améliorer **votre empreinte environnementale** : en réduisant votre consommation d'énergie, vous pouvez réduire votre impact carbone et ainsi respecter et anticiper les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et du PCAET qui visent la **neutralité carbone à 2050**.



Être exemplaire face aux multiples réglementations énergétiques et anticiper les objectifs du décret tertiaire visant des **réductions de consommation allant jusqu'à -60% à 2050**. *Soyez pertinents dans vos choix énergétiques afin de respecter les critères de la RE2020 dans le neuf !*

Connaître

Vers une meilleure analyse de vos consommations



Dès qu'ils disposent des accès donnés par la commune aux factures et compteurs du patrimoine communal*, les conseillers analysent les consommations d'énergies et leur tarification. Ils peuvent alors :

- Réaliser **un bilan énergétique** du patrimoine communal (bâtiments et éclairage public),
- Évaluer et optimiser **le prix de l'énergie**,
- Suivre la prestation de fourniture d'énergie des contrats d'exploitation,
- Accompagner la consultation des fournisseurs d'énergie,
- Préconiser des actions de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des EnRRs,
- **Mesurer l'impact** des actions de maîtrise de l'énergie,
- Évaluer l'impact carbone de la consommation d'énergie.

Pour aller plus loin, les conseillers peuvent effectuer une visite technique du patrimoine pour :

- Identifier l'origine des (sur-)consommations,
- **Instrumenter** au besoin les installations techniques (caméra thermique, enregistreur de température...),

Retours d'expérience

Factures d'énergie :

Un fournisseur envoie une facture 3 ans après la relève : selon l'article L. 224-11 du Code de la consommation, le fournisseur dispose de 14 mois après la dernière relève pour envoyer la facture.

Exploitation de chaufferies :

Le contrat d'exploitation prévoyait, depuis de nombreuses années, un objectif de consommation trop élevé par rapport à la réalité. Dans ce contrat, au-delà de 20% d'économies d'énergie, la commune ne percevait aucun intéressement. La consommation réelle était très inférieure à la consommation cible qui était contractuelle et définissait le forfait à payer. L'intervention du CEP avec la proposition de nouveaux objectifs, **a permis d'économiser 6 000 € par an à la commune** sur son contrat.

- Analyser les campagnes de mesure réalisées,
- Proposer **des actions simples et concrètes** de maîtrise de l'énergie.

*Dans le respect de la réglementation RGPD

Pour un accompagnement opérationnel de vos projets

Mobilisez vos conseillers pour :

- Réaliser des **études d'opportunités** et/ou vous orienter : géothermie, biomasse, solaire thermique et photovoltaïque,
- Accompagner la rédaction de cahier des charges pour les phases études et investissement,
- Rechercher des financements et apporter un appui technique pour les demandes de **subventions** ou les montages financiers spécifiques (respect des critères techniques, estimations, ...),
- Accompagner les démarches liées au **décret Éco Énergie Tertiaire** (préparation des éléments à intégrer à la plateforme OPERAT, plan d'actions pour le respect des objectifs...),
- **Suivre vos projets** en phase conception et réalisation (participation aux réunions, regard neutre sur les choix techniques),
- Analyser la performance des systèmes énergétiques (notamment au cours des premières années d'exploitation).

Retours d'expérience

Un projet de rénovation de salle de sport équipée de panneaux photovoltaïques :

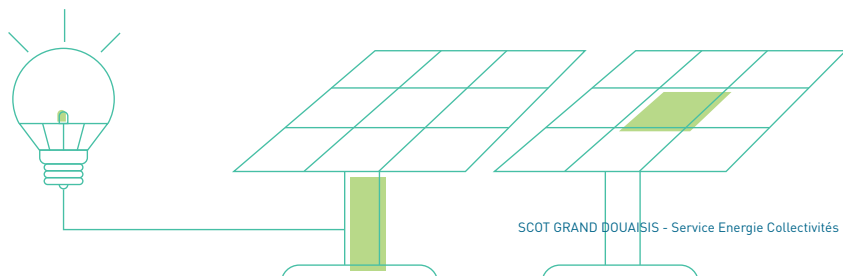
Le BE prévoit la pose d'un nouveau compteur ENEDIS avec tranchée pour l'intégration du photovoltaïque. Le CEP se renseigne auprès d'ENEDIS : l'installation peut être branchée sur le compteur existant.

→ **Économies de 4 536 € HT**

Un projet d'installation de signalisation tricolore impose de poser un nouveau compteur :

La commune interroge le BE sur la puissance nécessaire du compteur à installer. Le BE indique une puissance de 6 kVA, sans réflexion préalable. Le CEP demande des précisions au BE et finalement, 1kVA est suffisant.

→ **Économies = 77,04 € x 5 kVA (Delta P) = 385,20 € HT/an, soit 462,25 € TTC/an**



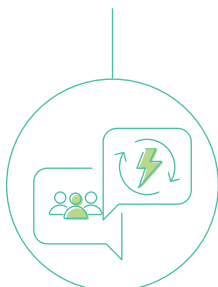
Inform

Bénéficiez d'un service en continu tout au long de l'année

Pour vous permettre de mieux appréhender les sujets clés, le Service Énergie Collectivités vous propose :

Des lettres d'information aux communes 3x par an minimum en fonction des sujets d'actualités ▶

Un décryptage pédagogique des nouveautés et des évolutions réglementaires.



2 Rencontres Énergie Collectivités par an

Elles ont pour objectif de vous informer, de vous former et de vous acculturer sur divers sujets en lien avec l'énergie. *Par exemple en 2022/2023, les sujets portaient sur la maîtrise de la facture énergétique et la rénovation énergétique performante.*



Des visites thématiques des réalisations performantes

Elles permettent de murir concrètement vos projets de rénovations énergétiques et développement d'énergies renouvelables.



Rejoignez-nous !

Le service est souscrit par le biais d'une convention entre le SCOT Grand Douaisis et la commune pour une durée de 3 ans. La commune s'engage notamment **à permettre au SCOT, l'accès aux données de facturation d'énergies.**

Votre commune souhaite profiter de l'expertise du SCOT Grand Douaisis pour la maîtrise de l'énergie sur son patrimoine ?

Contactez sans attendre le SCOT

→ 03 27 98 21 00

→ secretariat@grand-douaisis.org

→ votre conseiller en énergie.

Un service dont l'efficacité dépend du partenariat actif entre les équipes communales et le conseiller en énergie partagé !

Pour un accompagnement optimal, informez votre CEP régulièrement et associez-le à vos projets et travaux énergétiques qui vous tiennent à cœur.



36 Rue François Pilatre de Rozier

59500 Douai

03 27 98 21 00

grand-douaisis.com

f y in

